volume
Architecture, urbanisme & environnement

CCTP

CREATION D'UNE NOUVELLE SOUTE A MUNITIONS
BATIMENT 38
ECOLE DE POLICE A OISSEL

PRO-DCE
LOT 03 – DEMOLITION – GROS OEUVRE

MAITRE D'ŒUVRE
VOLUME ARCHITECTES

60 Rue des Hacquets
76 230 QUINCAMPOIX
Tél. : 02.35.98.43.30 – Fax : 02.35.88.90.40
Courriel : cyrille.lemeille@volume-architectes.com

volume
Architecture, urbanisme & environnement

MAITRE D'OUVRAGE

SGAMI OUEST
28, rue de la Pilate - CS 40725
35207 RENNES Cedex 2

SOMMAIRE

1 - Installation de chantier propre au lot 3
2 - Dossier technique avant travaux 3
3 - Installation de chantier 3
4 - Démolitions 6
5 - Traitement des façades 7
6 - Ouverture de baies 8
7 - Dallage 8
8 - Repli des installations de chantier et nettoyage 8
9 - Dépose des rideaux 8
10 - Bouchements de baies 8
11 - DOE 9

1 - Installation de chantier propre au lot

Le titulaire du présent lot devra prévoir pour chaque intervention :

- ⇨ La reconnaissance des lieux, l'analyse des prestations, la vérification des quantités.
- ⇨ La mise en place de toutes les protections des ouvrages non concernés par les travaux (sols, murs, plafonds, autres) par tous les moyens nécessaires (bâches, films, polyane, planches de contre-plaqué, etc…).
- ⇨ Toutes les protections et balisages nécessaires vis-à-vis des occupants et des intervenants (garde-corps, balisages « chantier interdit au public », signalisations, etc…) lors de chacune de ses interventions.
- ⇨ Les moyens d'évacuation des gravois au fur et à mesure des démolitions vers les bennes à déchets. Aucun gravât ne sera stocké dans les circulations, ni en dépôt sauvage à l'extérieur, et évacués chaque fin de semaine.

L'entreprise titulaire du lot devra son installation propre à son entreprise à savoir l'amené du matériel, les EPI, protection de ses ouvrages, la sécurité de son personnel.

2 - Dossier technique avant travaux

Le titulaire du présent lot devra réaliser les études d'exécution en phase de préparation de chantier comme suit :

- Fourniture des plans d'exécution à valider par la Maitrise d'œuvre et le bureau de contrôle.
- Réalisation des notes de calcul nécessaires aux dimensionnements des ouvrages en tenant compte des différentes descentes de charges des autres corps d'Etats.
- Fournir les fiches techniques des produits à mettre en œuvre en conformité avec les prescriptions du CCTP.
- Tous détails utiles nécessaires pour l'exécution des ouvrages à la demande du Maitre d' Ouvrage et du Maitre d'œuvre.
- Fournir les réservations nécessaires des équipements aux autres corps d'états.

L'entreprise devra fournir dans son offre les certifications type QUALIBAT ou autres.

3 - Installation de chantier

- **Baraques de chantier**

L'entreprise titulaire du présent lot devra l'installation, l'entretien pendant toute la durée du chantier et le retrait en fin de chantier de baraques de chantier avec au minimum : un vestiaire, un réfectoire, des sanitaires accolés au bâtiment 33 seront mis à disposition. Tous ces bungalows recevront le courant électrique, une arrivée en eau sera mise en place pour un robinet de puisage situé à l'extérieur. Effectif pour 10 personnes.

L'entreprise devra le raccordement en aérien de l'ensemble des fluides. La mise en place de mâts sera comprise dans l'offre de l'entreprise. L'entreprise devra prendre toutes les précautions par rapport à la hauteur des camions circulant sur la voirie.

L'entreprise titulaire du lot devra le nettoyage quotidien des bungalows ainsi que les sanitaires mis à disposition. A ce titre, l'entreprise titulaire du lot devra transmettre à la Maîtrise d'Ouvrage, à la Maîtrise d'Œuvre et au Coordinateur SPS le contrat d'entretien passé avec une entreprise spécialisée de nettoyage.

NOTA : Le nombre et l'équipement définitifs des baraques nécessaires à la base de vie seront définis par le PGC.

L'entreprise devra la remise en état du terrain après démontage des divers bungalows et bennes.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose, et mise en œuvre.

- **Organisation de chantier (PIC)**

L'entrepreneur devra présenter pendant la période de préparation de chantier, un plan d'organisation du chantier qui devra être soumis à la validation du Maître d'Œuvre, Maître d'Ouvrage, Coordinateur SPS et des utilisateurs.

Sur ce plan devront figurer tous les matériels nécessaires à la réalisation du chantier, ainsi que les aires de stockage, voirie de chantier, installation d'hygiène réglementaire pour le personnel, l'emplacement de points lumineux pour l'éclairage provisoire du chantier, l'emplacement des postes provisoires de lutte contre l'incendie, les zones de mise en dépôt provisoire des déchets et gravats avant l'enlèvement, les espaces disponibles pour les entreprises des autres lots, etc.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Dépenses d'intérêts communs**

L'entreprise de gros-œuvre dans le cadre des dépenses d'intérêts communs devra les dépenses d'équipement citées ci-dessous (installation et repli compris).
L'enlèvement de ses propres installations et installations communes, ainsi que la remise en état du terrain se fera au fur et à mesure de l'avancement du chantier, et sur simple demande du Maître d'Œuvre et de la Maîtrise d'Ouvrage.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Charges temporaires de voirie et de police**

L'entrepreneur devra prévoir en respect des règlements en vigueur, la signalisation du chantier aux abords du chantier.
L'entreprise devra la signalisation de déviation, la signalisation pour accès base vie et la mise en place de barrière HERAS.

L'entrepreneur sera seul responsable des accidents de tous types qui pourraient survenir, soit à son personnel, soit aux tiers du fait de sa négligence.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Branchement provisoire électrique**

L'entreprise devra la réalisation et la maintenance du raccordement électrique des baraques de chantier ainsi que l'alimentation électrique provisoire de chantier avec une armoire de chantier réglementaire comprenant protections et mise à la terre, raccordement depuis le branchement de chantier y compris installation d'un sous comptage, et fourniture d'un rapport de vérification des installations électriques créées réalisé par organisme agréé (y compris le contrôle des baraques de chantier).

NOTA : Toute alimentation (électrique) cheminant éventuellement à même le sol devra être protégée mécaniquement.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Alimentation provisoire en eau potable**

L'entreprise devra la réalisation et la maintenance du raccordement en eau des baraques de chantier (y compris robinet de puisage) depuis le comptage chantier demandé par le présent lot y compris installation d'un sous comptage. Raccordement sur les réseaux à proximité.

NOTA : Toute alimentation cheminant éventuellement à même le sol devra être protégée mécaniquement.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Branchement provisoire d'égout**

L'entreprise devra la réalisation et la maintenance du raccordement aux évacuations des baraques de chantier, depuis le raccordement chantier demandé par le présent lot, y compris protection mécanique des canalisations cheminant éventuellement à même le sol. Raccordement sur les réseaux à proximité.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Bennes à déchets**

Le titulaire du présent lot devra la mise à disposition de l'ensemble des corps d'état de trois bennes à déchets 4 m^3 pour tri sélectif. Ces bennes devront être évacuées en décharge sélective aussi souvent que nécessaire. La gestion des coûts de ces bennes devra être prise en charge par le présent lot.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Panneau de chantier**

L'entreprise devra la fourniture et la mise en place du panneau de chantier selon réglementation en vigueur et devront répondre à la charte graphique du Maître d'Ouvrage.
Il comportera notamment la superficie, la hauteur du bâtiment, la superficie du terrain, les noms, qualités et logos des participants (Maître d'Ouvrage, Architecte, Technicien, Bureau d'Etudes, Coordinateur SPS, entreprises, etc… ainsi que les références et sigle du Maître d'Œuvre).

- composition du panneau de chantier (3,20m L x 2,40m ht),
- ossature en bastaings assemblés avec contreventements, compris terrassements et fondations par plots de béton (l'ensemble devra résister au vent),
- un panneau en contre-plaqué hydrofugé,
- mise en peinture du panneau (couleur à définir),
- inscriptions par lettres de couleur à définir, peintes à l'aide de pochoirs.

Y compris l'installation de panneaux « CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC » et d'une signalétique d'accès au chantier pour les fournisseurs.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Clôture provisoire du chantier**

Le titulaire de ce lot devra la réalisation, le maintien et l'entretien éventuel, durant toute la durée du chantier, de clôtures de chantier, avec accès par panneaux mobiles verrouillée le soir par chaine + cadenas en interdisant parfaitement l'accès à toute personne étrangère au chantier. Le chantier devra être clos en permanence.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Trait de niveau**

Dans tous les locaux, l'entrepreneur de gros œuvre est chargé de matérialiser le niveau + 1,00 mètre, par rapport au sol fini du local intéressé par un trait de niveau battu au bleu sur les murs bruts ou cloisons.

Il en aura la responsabilité et doit assurer la maintenance pendant la durée du chantier et le report autant de fois que nécessaire.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Sécurité**

L'entreprise devra se conformer aux arrêtés et règlements de sécurité et notamment la mise en place de tous dispositifs assurant la sécurité du chantier, de la voie publique, de la voie privée, des accès.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Constat**

L'entrepreneur devra prévoir un constat des « abords et voiries » pour remise en état éventuelle à fin de chantier, constat d'huissier ou éventuellement constat contradictoire en présence des représentants des entreprises du compte prorata et du Maître d'Ouvrage.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

- **Nuisances**

La mise en œuvre de dispositions visant à limiter les nuisances du chantier notamment acoustiques, visuelles et dues au trafic (nettoyage des voiries, etc), et à limiter les pollutions.

Prestations comprenant toutes sujétions de fourniture, pose et mise en œuvre.

LOCALISATION : L'ensemble du projet.

4 - Démolitions

L'entreprise devra respecter les lois, décrets, arrêtés, règles administratives, normes françaises en vigueur au moment de son intervention.

Lors des démolitions, les précautions d'usage seront prises en ce qui concerne la sécurité des personnes, l'expansion des poussières et le bruit.

L'entreprise titulaire du présent lot devra, avant tout commencement de démolition, s'assurer de toutes les précautions éventuelles à prendre. Elle devra prévoir tous les platelages et passages provisoires qui seront nécessaires à la maintenance des accès, et ce, à la demande du Maître d'Œuvre.

L'entreprise devra l'enlèvement de la totalité des gravois à la décharge et remise des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD). Elle prendra garde à ne détériorer aucun élément de structure ou de second œuvre à conserver, et pour cela, prendre toutes précautions utiles, prendre contact auprès des autres lots.

Elle devra toutes réparations de détérioration dues à son manque de précaution.

L'entrepreneur du présent lot devra l'exécution des démolitions par tous moyens de son choix, toutefois il devra prendre en compte et prévenir les sujétions non limitatives suivantes et faire son affaire de tous ouvrages enterrés qu'elle pourrait rencontrer lors de l'exécution de ses travaux.

Sujétions de bruit pour le choix des moyens, envers l'environnement.
Sujétions de prévention contre les ébranlements ou déstabilisations d'ouvrages dus notamment aux vibrations.
Sujétions de prévention contre les poussières et salissures envers les locaux voisins.

Protection des ouvrages existants conservés par tous moyens avant démarrage des prestations de démolition et entretien de ces protections pendant toute la durée nécessaire.

Après neutralisation du réseau de plomberie par le présent lot et des réseaux électriques par le lot électricité, l'entreprise devra la dépose/démolition partielles ou totales des ouvrages suivants :

- Dépose et évacuation de l'ensemble des installations techniques non conservées, électrique, EF, ECS, chauffage, ventilation, y compris tous supports, chemins de câbles et de dalles, etc.
- Dépose et évacuation de tous les anciens matériels de toutes sortes non conservés.
- Mise à nu totale de l'ensemble des parois verticales intérieures.
- Démolition de la mezzanine métalliques et de son escalier.
- Démolition du mur intérieur central en maçonnerie et de sa clôture en partie supérieure. Cette prestation comprend la remise en état du dallage sous l'emprise du mur.
- Sciage des chéneaux béton sur les 2 façades dans la longueur et dépose de l'étanchéité existante intérieur du chéneau. Les aciers apparents après sciage devront être traités par passivation.
- Démolition soignée des boites à eau en béton et dépose des descentes EP existantes compris les dauphins en fonte.
- Tous les gravats seront chargés et évacués aux décharges publiques réglementaires en fonction du type et caractéristiques des matériaux et remise des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD).

Les travaux seront exécutés par tous moyens appropriés en fonction des conditions du chantier et de son environnement, avec toutes précautions prises pour ne causer aucun dommage aux ouvrages conservés, compris tous travaux accessoires nécessaires.

L'ensemble des déchets de la démolition devra être évacué au fur et à mesure, aucun stockage de gravats ne sera fait sur site en dehors des bennes installées.

Liste non limitative, l'entrepreneur devra la démolition de l'ensemble des ouvrages existants non conservés dans le cadre de la mise en œuvre des ouvrages projetés suivant plans fournis.

5 - Traitement des façades

Le présent lot devra la restauration de l'ensemble des façades existantes. Cette prestation comprend :

- Préparation des supports par brossage, époussetage, grattage des parties mal adhérentes,
- Ouverture des fissures par dépiquage,
- Passivation des aciers apparents,
- Reprise des épaufrures en béton avec ferraillage complémentaire si nécessaire,
- Rebouchage des fissures,
- Entoilage de l'ensemble des surfaces des façades (compris poteaux) par l'application d'une toile en fibres de verre, marouflée dans des couches épaisses de résine entre les couches de fixation et de finition,
- mise en œuvre d'un enduit projeté monocouche hydrofuge de chez Weber ou équivalent d'une épaisseur minimum de 20mm, finition gratté. Teinte au choix du MOE et MOA.

L'entreprise devra prévoir les moyens d'accès et de levage (échafaudage ou nacelle) pour l'intervention sur les pignons du bâtiment dans le cadre de ses prestations. Elle devra tenir compte des abords existants et de prévoir des supports stabilisateur au sol si nécessaire.

Concernant les façades principales l'entreprise de couverture mettra à disposition son échafaudage pendant toute la durée du chantier.

6 - Ouverture de baies

L'entreprise devra la réalisation d'ouverture dans la maçonnerie existante comprenant les étaiements nécessaire, les coffrages, un linteau en béton armé, une finition du tableau par la réalisation d'un listel 4 faces et en façade pour support d'une grille à ventelle.

Dimension 150x50Ht.

Localisation : façade Nord-Ouest

7 - Dallage

L'entreprise devra procéder à un nettoyage complet du dallage intérieur existant avec un nettoyeur à haute pression type Karcher, d'un dégraissage de la surface de la dalle.
Les trous et les fissures devront être traités par l'application d'un mortier fibré ou autre produit équivalent validé sur fiche technique après brossage, époustouflage et dépiquage des fissures.

8 - Repli des installations de chantier et nettoyage

Le titulaire du présent lot aura à sa charge le repli des installations de chantier propre à son lot ainsi que le nettoyage complet de ses ouvrages.

9 - Dépose des rideaux

L'entreprise titulaire du lot devra la dépose de rideaux métalliques avec ses équipements (rails, coulisses, moteur, profils de maintien). Ceux-ci devront être évacué en décharge agrée sur bon de suivi des déchets. La prestation comprend la dépose des coffret acier en linteau.

Localisation : Façade Sud-Est

10 - Bouchements de baies

L'entreprise devra le bouchement des baies des anciens rideaux métalliques déposés comprenant les postes suivant :

- 1 rang de bloc à bancher au sol splitter dans la dalle béton existante,
- Chainages verticaux armé,
- Maçonnerie de parpaing aggloméré,
- Linteau en béton armé,
- Entoilage de l'ensemble par l'application d'une toile en fibres de verre, marouflée dans des couches épaisses de résine entre les couches de fixation et de finition,
- mise en œuvre d'un enduit projeté monocouche hydrofuge de chez Weber ou équivalent d'une épaisseur minimum de 20mm, finition gratté. Teinte au choix du MOE et MOA.

La maçonnerie aura une épaisseur de 20cm brute.

L'entreprise devra fournir une note de calcul pour justifier la stabilité des murs.

Localisation : Façade Sud-Est

11 - DOE

Fourniture des DOE :

- 1 exemplaire papier.
- 1 clé USB